



# ÉPARGNE SALARIALE

## du 23 mai au 6 juin

### 1 Placement de la participation et/ou de l'intéressement

Participation	Intéressement
<b>2982 €</b> (en moyenne)	<b>2944 €</b> (en moyenne)

#### Paiement (salaire de juin)

- CSG/CRDS 9,7 %
- prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu



#### PERCOL

- **abondement 40 % (max 600 €)**
- CSG/CRDS 9,7 %
- blocage jusqu'à la retraite (ou cas de déblocage anticipé)

#### PEG

- sans abondement
- CSG/CRDS 9,7 %
- blocage 5 ans (ou cas de déblocage anticipé)

### PEG

Pour chaque Plan, choix du fonds d'accueil lors du placement. Puis arbitrages possibles entre les différents fonds tout au long de l'année.

### PERCOL

Placements à réaliser via

## Amundi

- CSG/CRDS + autres cotisations
- blocage jusqu'à la retraite (ou cas de déblocage anticipé)

#### Pour les 10 premiers jours :

- **abondement 40 %**
- **pas d'impôt sur le revenu**

### CET



- **Autres Droits**
- **Fin de Carrière**

### 2 Versements du CET vers le PERCOL

À réaliser via MyHR / Services.

Une autre campagne aura lieu en novembre.

Les versements volontaires vers PERCOL (abondés) et PEG sont désormais possibles toute l'année via **Amundi**.